

Thourotte, le 18 octobre 2023

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE A 18H00

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, SELLIER, BONNETON, POTET, DERE, JOLY représenté par Monsieur GIBAUT ;

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, PIHAN-GAUMET, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE.

ETAIENT REPRESENTES : Madame DACQUIN qui avait donné pouvoir à Monsieur SELLIER, Monsieur PIAR qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE.

ABSENTS : Messieurs DROUET, IBRAN, Madame MONFORT.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Mme DOS SANTOS, Adjoint Administratif.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BEURDELEY Daniel.

LISTE DES DELIBERATIONS

Au titre des Finances, le Conseil Communautaire a voté :

- La décision modificative n°2 du budget principal ;
- La décision modificative n°2 du budget annexe « Pépinière d'entreprises » ;
- La décision modificative n°2 du budget rattaché « Tourisme et Patrimoine » ;
- Les recettes à admettre en non-valeur suite à l'insolvabilité ou à la disparition de débiteurs d'un montant de 1 130.58 € ;
- La modification périodique de paiement de la taxe de séjour mensuellement et non plus semestriellement.

Au titre des Ressources Humaines, le Conseil Communautaire a validé :

- La modification de la convention de mise à disposition de l'archiviste pour une répartition du temps de travail à 70% en mairie de Thourotte et à 30% à la CC2V.

Au titre du Tourisme, le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité:

- Les tarifs spéciaux événementiels pour les croisières en 2024. ;
- La modification du tarif de la croisière déjeuner à 54€ au lieu de 50€ avec une visite du Musée de la Batellerie comprise ;
- La demande de subventions auprès du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau et de la Région Hauts-de-France pour l'aménagement de parkings, d'une aire de retournement de car, du parvis et de sanitaires à la Cité des Bateliers ;
- La participation au plan de financement, à hauteur de 25% soit 30.000 € HT maximum, d'un parcours d'interprétation de l'Abbaye de Chiry-Ourscamp.

Au titre de l'Aménagement du territoire, le Conseil Communautaire a autorisé :

- Monsieur le Président à signer la convention avec l'ADTO-SAO pour l'aménagement du Parc d'Activités des Deux Vallées à Longueil-Annel.

Au titre de l'Environnement, le Conseil Communautaire a validé :

- Le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Au titre du Développement Economique, le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité:

- La modification des montants des cautions à la Pépinière d'entreprises, à savoir :
 - 350€ pour un bureau
 - 400€ pour un atelier.

Le Conseil Communautaire a également :

- Validé la répartition des fournitures scolaires aux collégiens du territoire fréquentant les deux collèges et les établissements spécialisés.
- Décidé de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) courant 2024.

Le Président,




P. CARVALHO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LACOMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023

DATE DE CONVOCATION
9 Octobre 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
17 octobre 2023 (Voie
électronique)
Publication le 17 octobre 2023
Le Président,



ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, SELLIER, BONNETON, POTET, DERE, JOLY représenté par Monsieur GIBAUT ;

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, PIHAN-GAUMET, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE.

ETAIENT REPRESENTES : Madame DACQUIN qui avait donné pouvoir à Monsieur SELLIER, Monsieur PIAR qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE.

ABSENTS : Messieurs DROUET, IBRAN, Madame MONFORT.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Mme DOS SANTOS, Adjoint Administratif.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BEURDELEY Daniel

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 26

* VOTANTS : 29

Objet :
Fournitures Scolaires

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-
20231016-16oct2023_1-DE Reçu le 17/10/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées
Séance du Conseil Communautaire du 16 octobre 2023

OBJET : Fournitures Scolaires

2023-10-01

Monsieur le Président expose que, depuis 1996, la Communauté de Communes des Deux Vallées distribue aux élèves du territoire scolarisés dans les collèges de THOUROTTE et de RIBECOURT-DRESLINCOURT un colis de fournitures scolaires de base

Pour les élèves recevant une éducation spécialisée ne pouvant être dispensée dans les collèges de THOUROTTE et de RIBECOURT-DRESLINCOURT mais dans les sections spécialisées des collèges Louis Pasteur de NOYON et Claude Debussy de Margny-Lès-Compiègne et pour les élèves domiciliés à VANDELICOURT, scolarisés au collège de RESSONS SUR MATZ un bon d'achat de 30 €.

Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de repartir cette donation en 2023 comme suit :

Collège de Marly à RIBECOURT :

✓ 421 colis individuels de fournitures de bases à ~ 30 € HT

Collège Clotaire Baujoin à THOUROTTE :

✓ 538 colis individuels de fournitures de bases à ~ 30 € HT

Pour les élèves de VANDELICOURT scolarisés au collège de RESSONS SUR MATZ

✓ 11 Bons d'achat à 30 €

Pour les élèves du territoire recevant une éducation spécialisée au collège de NOYON ou de MARGNY-Lès-Compiègne

✓ 28 Bons d'achat à 30 €

Pour les élèves dans une classe ULLIS

✓ 8 Bons d'achat à 30€

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget article 6067 – fournitures scolaires

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture, pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023

DATE DE CONVOCATION
9 Octobre 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture
le 17 octobre 2023 (Voie
électronique)
Publication le 17 octobre 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 26

* VOTANTS : 29

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, SELIER, BONNETON, POTET, DERE, JOLY représenté par Monsieur GIBAUT ;

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, PIHAN-GAUMET, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE.

ETAIENT REPRESENTES : Madame DACQUIN qui avait donné pouvoir à Monsieur SELIER, Monsieur PIAR qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE.

ABSENTS : Messieurs DROUET, IBRAN, Madame MONFORT.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEOEUF, Rédacteur Principal ; Mme DOS SANTOS, Adjoint Administratif.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BEURDELEY Daniel

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :
Décision Modificative
N°2 du budget général

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 16 octobre 2023****OBJET : Décision Budgétaire Modificative n°2 – Budget Général**

2023-10-02

Le Conseil Communautaire,

Vu le Budget 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu les propositions de virements et d'ajustements de crédits détaillés dans le projet de décision modificative, ci-jointe,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la proposition ci-jointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO

| | | |
|---------------------|---|-------------|
| 60636 Code INSEE | CDC DES DEUX VALLEES - THOUROTTE Budget CC2V | DM n°2 2023 |
|---------------------|---|-------------|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE N°2

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-60612-020 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité | 0.00 € | 12 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-611-020 : Contrats de prestations de services | 0.00 € | 20 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-611-7212 : Contrats de prestations de services | 20 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-611-7213 : Contrats de prestations de services | 60 000.00 € | 25 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 80 000.00 € | 67 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-64111-020 : Personnel titulaire - Rémunération principale | 0.00 € | 70 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés | 0.00 € | 70 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-023-01 : Virement à la section d'investissement | 0.00 € | 32 818.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement | 0.00 € | 32 818.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles | 0.00 € | 30 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0.00 € | 30 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-6541-7212 : Créances admises en non-valeur | 0.00 € | 700.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-657381-62 : Subventions de fonctionnement aux autres états publics locaux | 0.00 € | 7 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante | 0.00 € | 7 700.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-7473-311 : Participations départements | 0.00 € | 0.00 € | 5 000.00 € | 0.00 € |
| R-74741-331 : Participations communes membres du GFP | 0.00 € | 0.00 € | 9 900.00 € | 0.00 € |
| R-74832-01 : Etat - CVAE et CFE | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 39 120.00 € |
| R-74833-01 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TF | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 93 298.00 € |
| TOTAL R 74 : Dotations et participations | 0.00 € | 0.00 € | 14 900.00 € | 132 418.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 80 000.00 € | 197 618.00 € | 14 900.00 € | 132 418.00 € |

| INVESTISSEMENT | | | | |
|---|---------------|---------------|---------------|--------------------|
| R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 32 818.00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 32 818.00 € |
| R-2805-01 : Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ... | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 3 000.00 € |
| R-28121-01 : Amort. plantations d'arbres et d'arbustes | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 1 500.00 € |
| R-28158-01 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 5 900.00 € |
| R-281828-01 : Amort. autres matériels de transport | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 5 000.00 € |
| R-281831-01 : Amort. matériel informatique scolaire | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 1 000.00 € |
| R-281838-01 : Amort. autre matériel informatique | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 2 000.00 € |
| R-281841-01 : Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 7 300.00 € |
| R-28188-01 : Amort. autres | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 4 300.00 € |
| TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 30 000.00 € |
| D-21318-020 : Constructions autres bâtiments publics | 0.00 € | 52 818.00 € | 0.00 € | 0.00 € |

(1) y compris les restes à réaliser

| | | |
|---------------------|---|-------------|
| 60636 Code INSEE | CDC DES DEUX VALLEES - THOUROTTE Budget CC2V | DM n°2 2023 |
|---------------------|---|-------------|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE N°2

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles | 0.00 € | 10 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 0.00 € | 62 818.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0.00 € | 62 818.00 € | 0.00 € | 62 818.00 € |
| Total Général | | 180 336.00 € | | 180 336.00 € |

Accusé de réception en préfecture

060-246000772-20231016-16oct2023_2-DE

Reçu le 17/10/2023



(1) y compris les restes à réaliser

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LACOMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023

DATE DE CONVOCATION
9 Octobre 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture
le 17 octobre 2023 (Voie
électronique)
Publication le 17 octobre 2023
Le Président,




NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 26

* VOTANTS : 29

Objet :
Décision Modificative
N°2 du budget annexe
pépinière d'entreprises

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, SELIER, BONNETON, POTET, DERE, JOLY représenté par Monsieur GIBAUT ;

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, PIHAN-GAUMET, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE.

ETAIENT REPRESENTES : Madame DACQUIN qui avait donné pouvoir à Monsieur SELIER, Monsieur PIAR qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE.

ABSENTS : Messieurs DROUET, IBRAN, Madame MONFORT.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Mme DOS SANTOS, Adjoint Administratif.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BEURDELEY Daniel

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20231016-16oct2023_3-DE Reçu le 17/10/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées

Séance du Conseil Communautaire du 16 octobre 2023

OBJET : Décision Budgétaire Modificative n°2 – Budget annexe pépinière d'entreprises

2023-10-03

Le Conseil Communautaire,

Vu le Budget 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu les propositions de virements et d'ajustements de crédits détaillés dans le projet de décision modificative, ci-jointe,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la proposition ci-jointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO

| | | |
|---------------------|---|-------------|
| 60636 Code INSEE | CDC DES DEUX VALLEES - THOUROTTE CC2V Budget Pépinière | DM n°2 2023 |
|---------------------|---|-------------|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE N°2

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-60612 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité | 0.00 € | 7 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 0.00 € | 7 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-75738 : Autres | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 7 000.00 € |
| TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 7 000.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 0.00 € | 7 000.00 € | 0.00 € | 7 000.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-165 : Dépôts et cautionnements reçus | 0.00 € | 2 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées | 0.00 € | 2 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-21321 : Constructions immeubles de rapport | 2 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 2 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 2 000.00 € | 2 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total Général | | 7 000.00 € | | 7 000.00 € |

Accusé de réception en préfecture

060-246000772-20231016-16oct2023_3-DE

Reçu le 17/10/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTEDATE DE CONVOCATION
9 Octobre 2023

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture
le 17 octobre 2023 (Voie
électronique)
Publication le 17 octobre 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 26

* VOTANTS : 29

Objet :
Décision modificative
N°2 du budget rattaché
Tourisme et patrimoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, SELIER, BONNETON, POTET, DERE, JOLY représenté par Monsieur GIBAUT ;

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, PIHAN-GAUMET, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE.

ETAIENT REPRESENTES : Madame DACQUIN qui avait donné pouvoir à Monsieur SELIER, Monsieur PIAR qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE.

ABSENTS : Messieurs DROUET, IBRAN, Madame MONFORT.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Mme DOS SANTOS, Adjoint Administratif.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BEURDELEY Daniel

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20231016-16oct2023_4-DE Reçu le 17/10/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées

Séance du Conseil Communautaire du 16 octobre 2023

**OBJET : Décision Budgétaire Modificative n°2 – Budget
rattaché Tourisme et Patrimoine**

2023-10-04

Le Conseil Communautaire,

Vu le Budget 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu les propositions de virements et d'ajustements de crédits
détaillés dans le projet de décision modificative, ci-jointe,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la proposition ci-jointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO

| | | |
|---------------------|--|-------------|
| 60636 Code INSEE | CDC DES DEUX VALLEES - THOUROTTE TOURISME ET PATRIMOINE | DM n°2 2023 |
|---------------------|--|-------------|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE N°2

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-611 : Sous-traitance générale | 16 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-62878 : Remboursements de frais à des tiers | 0.00 € | 35 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 16 000.00 € | 35 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-023 : Virement à la section d'investissement | 21 700.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement | 21 700.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles | 0.00 € | 2 700.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section | 0.00 € | 2 700.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 37 700.00 € | 37 700.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-021 : Virement de la section d'exploitation | 0.00 € | 0.00 € | 21 700.00 € | 0.00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation | 0.00 € | 0.00 € | 21 700.00 € | 0.00 € |
| R-28158 : Amortissement install., mat. et outillages techniques - Autres | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 200.00 € |
| R-28183 : Matériel de bureau et matériel informatique | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 2 500.00 € |
| TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 2 700.00 € |
| D-2111 : Terrains nus | 35 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-2131 : Bâtiments | 0.00 € | 16 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 35 000.00 € | 16 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 35 000.00 € | 16 000.00 € | 21 700.00 € | 2 700.00 € |
| Total Général | | -19 000.00 € | | -19 000.00 € |

Accusé de réception en préfecture

060-246000772-20231016-16oct2023_4-DE

Reçu le 17/10/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LACOMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023

DATE DE CONVOCATION
9 Octobre 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
17 octobre 2023 (Voie
électronique)
Publication le 17 octobre 2023
Le Président,



ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, SELIER, BONNETON, POTET, DERE, JOLY représenté par Monsieur GIBAUT ;

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, PIHAN-GAUMET, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE.

ETAIENT REPRESENTES : Madame DACQUIN qui avait donné pouvoir à Monsieur SELIER, Monsieur PIAR qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE.

ABSENTS : Messieurs DROUET, IBRAN, Madame MONFORT.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Mme DOS SANTOS, Adjoint Administratif.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BEURDELEY Daniel

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 26

* VOTANTS : 29

Objet :
**Admission en non-
valeur**

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20231016-
16oct2023_5-DE Reçu le 17/10/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées

Séance du Conseil Communautaire du 16 octobre 2023

OBJET : Admission en non-valeur

2023-10-05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R1617-24,

Vu le décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la demande d'admission en non-valeur transmise par le comptable public,

Considérant qu' il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré des poursuites qui se sont avérées infructueuses,

Considérant qu'il convient de régulariser la situation budgétaire de la Communauté de Communes,

Considérant que l'admission en non-valeur entre dans la catégorie des actes de renonciation et libéralité qui sont soumis à la décision du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président propose d'admettre en non-valeur les recettes suivantes :

| Exercice | Ref | Reste dû | motifs |
|--------------|------|------------------|---|
| 2019 | T314 | 327.60 € | Combinaison infructueuse d'actes / Poursuite sans effet |
| 2021 | T159 | 349.44 € | Combinaison infructueuse d'actes / Poursuite sans effet |
| 2022 | T217 | 406.64 € | Combinaison infructueuse d'actes |
| 2019 | T536 | 18.90 € | RAR inférieur au seuil de poursuite |
| 2019 | T430 | 19 € | Combinaison infructueuse d'actes / Poursuite sans effet |
| 2019 | T268 | 9 € | Combinaison infructueuse d'actes / Poursuite sans effet |
| TOTAL | | 1 130.58€ | |

Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 1 130.58€ comme indiquée
dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P.CARVALHO

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'P.CARVALHO'.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LACOMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023

DATE DE CONVOCATION
9 Octobre 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
17 octobre 2023 (Voie
électronique)
Publication le 17 octobre 2023
Le Président,



ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, SELLIER, BONNETON, POTET, DERE, JOLY représenté par Monsieur GIBAULT ;

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, PIHAN-GAUMET, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE.

ETAIENT REPRESENTES : Madame DACQUIN qui avait donné pouvoir à Monsieur SELLIER, Monsieur PIAR qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE.

ABSENTS : Messieurs DROUET, IBRAN, Madame MONFORT.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEOEUF, Rédacteur Principal ; Mme DOS SANTOS, Adjoint Administratif.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BEURDELEY Daniel

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 26

* VOTANTS : 29

Objet :
**Modification du mode
de paiement de la taxe
de séjour**

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20231016-16oct2023_6-DE Reçu le 17/10/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 16 octobre 2023****OBJET : Modification du mode de paiement de la taxe de séjour**

2023-10-06

Vu la délibération n°13 du 6 février 2023 concernant l'instauration de la taxe de séjour suite à la reprise de la compétence tourisme,

Vu la période de perception prévu à l'article 3 de la délibération : « La taxe de séjour est perçue sur deux périodes : la première période allant du 1^{er} janvier au 30 juin et la seconde période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre ».

Considérant la demande de plusieurs hébergeurs de modifier le mode de perception,

Monsieur le Président,

PROPOSE de modifier le mode de paiement et de percevoir la taxe de séjour mensuellement et non plus semestriellement, à compter du 1^{er} Janvier 2024.

PRECISE que les autres articles de la délibération du 6 février 2023 restent inchangés.

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité

DECIDE de modifier le mode de paiement et de percevoir la taxe de séjour mensuellement et non plus semestriellement, à compter du 1^{er} Janvier 2024.

PREND ACTE que les autres articles de la délibération du 6 février 2023 restent inchangés.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023

DATE DE CONVOCATION
9 Octobre 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
17 octobre 2023 (Voie
électronique)
Publication le 17 octobre 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

- * EN EXERCICE : 32
- * PRESENTS : 26
- * VOTANTS : 29

Objet :

**Modification de la
convention de mise à
disposition de
l'archiviste**

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, SELIER, BONNETON, POTET, DERE, JOLY représenté par Monsieur GIBault ;

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, PIHAN-GAUMET, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE.

ETAIENT REPRESENTES : Madame DACQUIN qui avait donné pouvoir à Monsieur SELIER, Monsieur PIAR qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE.

ABSENTS : Messieurs DROUET, IBRAN, Madame MONFORT.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Mme DOS SANTOS, Adjoint Administratif.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BEURDELEY Daniel

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20231016-16oct2023_7-DE Reçu le 17/10/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 16 octobre 2023****OBJET : Modification de la convention de mise à disposition de l'archiviste**

2023-10-07

Vu la Loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, en particulier son article 139,

Vu la délibération du 4 juillet 2022 mettant à disposition l'archiviste de la ville de Thourotte à hauteur de 60% de son temps de travail à la CC2V,

Considérant la demande de l'archiviste de modifier le pourcentage de la mise à disposition,

Monsieur le Président,

PROPOSE de modifier la convention de mise à disposition, par la ville de Thourotte de l'archiviste auprès de la CC2V à hauteur de 30% au lieu de 60% pour une durée de six mois.

DEMANDE à ce que Madame BACONNAIS, Vice-présidente, signe la convention de mise à disposition de personnel correspondante.

Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité

DECIDE de modifier la convention de mise à disposition réparti comme suit : 30% CC2V et 70% ville de Thourotte pour une durée de six mois.

AUTORISE Madame BACONNAIS à signer la convention de mise à disposition de personnel correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023

DATE DE CONVOCATION
9 Octobre 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
17 octobre 2023 (Voie
électronique)
Publication le 17 octobre 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

- * EN EXERCICE : 32
- * PRESENTS : 26
- * VOTANTS : 29

Objet :
Cité des Bateliers /
bateau l'escapade -
tarifs spéciaux
événementiels pour
l'année 2024

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, SELIER, BONNETON, POTET, DERE, JOLY représenté par Monsieur GIBault ;

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, PIHAN-GAUMET, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE.

ETAIENT REPRESENTES : Madame DACQUIN qui avait donné pouvoir à Monsieur SELIER, Monsieur PIAR qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE.

ABSENTS : Messieurs DROUET, IBRAN, Madame MONFORT.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Mme DOS SANTOS, Adjoint Administratif.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BEURDELEY Daniel

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20231016-16oct2023_8-DE Reçu le 17/10/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées
Séance du Conseil Communautaire du 16 Octobre 2023

OBJET : Cité des Bateliers / bateau l'Escapade – tarifs spéciaux évènementiels pour l'année 2024

2023-10-08

Monsieur le Président expose que la Cité des Bateliers souhaiterait faire bénéficier aux visiteurs de tarifs spéciaux lors d'évènements particuliers pour l'année 2024, à savoir :

- des croisières apéritives comprenant la croisière d'une durée de 1h30 (18h30-20h), une boisson et « amuse-gueule », proposées au prix de 15 euros par personne, les 4^e vendredis des mois de mai, juin et septembre 2024 ;
- des croisières karaoké comprenant la croisière d'une durée de 2h (19h-21h), une boisson et une animation karaoké, proposées au prix de 15 euros par personne, les 4^e vendredis des mois de juillet et août 2024 ;
- une croisière « *Fête de la musique* » comprenant la croisière d'une durée de 2h (18h30-20h30), une boisson, un grignotis et une animation DJ, proposée au prix de 20 euros par personne, le vendredi 21 juin 2024 ;
- des croisières à thème (70's-80's-90's) comprenant la croisière d'une durée de 2h (18h30-20h30), un cocktail dinatoire, boissons et une animation blind test avec DJ, proposées au prix de 45 euros par personne, les 1^{er} samedis des mois d'avril, mai et juin 2024 ;
- des croisières famille « *Les P'tits Pirates* » comprenant la croisière d'une durée de 1h30 (15h-16h30), un atelier créatif, une boisson et un petit gâteau, proposées au prix de 15 euros par personne, un mercredi par vacances scolaires de printemps, été et Toussaint en 2024.

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE d'adopter les tarifs spéciaux tels que présentés ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023

DATE DE CONVOCATION
9 Octobre 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
17 octobre 2023 (Voie
électronique)
Publication le 17 octobre 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 26

* VOTANTS : 29

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, SELIER, BONNETON, POTET, DERE, JOLY représenté par Monsieur GIBault ;

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, PIHAN-GAUMET, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE.

ETAIENT REPRESENTES : Madame DACQUIN qui avait donné pouvoir à Monsieur SELIER, Monsieur PIAR qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE.

ABSENTS : Messieurs DROUET, IBRAN, Madame MONFORT.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Mme DOS SANTOS, Adjoint Administratif.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BEURDELEY Daniel

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :
Cité des Bateliers /
bateau l'escapade –
tarification et forfaits
touristiques

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20231016-16oct2023_9-DE Reçu le 17/10/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées
Séance du Conseil Communautaire du 16 Octobre 2023

OBJET : Cité des Bateliers / bateau l'Escapade – tarification et forfaits touristiques

2023-10-09

Vu la délibération du 6 février 2023 fixant les tarifs et forfaits touristiques pour l'exploitation du bateau,

Considérant que le tarif de la croisière repas est à 50 €,

Considérant la possibilité de coupler la visite du musée avec la croisière déjeuner afin de dynamiser la fréquentation du Musée,

Monsieur le Président

PROPOSE de modifier le tarif de la croisière repas de 50 € à 54 €,

Les autres tarifs et forfaits restent inchangés, à savoir :

CROISIERES (INDIVIDUELS)

Déjeuner croisière (sans animation) : 54 € par pers. (au lieu de 50€)

Déjeuner croisière (sans animation) : 25 € pour les 5 à 12 ans

Déjeuner croisière musical : 62 € par pers.

Déjeuner croisière musical : 30 € pour les 5 à 12 ans

Dîner croisière de l'été / Boat and Bike : 40 € par pers.

Dîner croisière de l'été / Boat and Bike : 20 € pour les 5 à 12 ans

Gratuité (0-4 ans)

CROISIERE PROMENADE :

- Tarif adulte : 10 €
- Tarif enfant (5-12 ans), étudiant, demandeur d'emploi, pers. en situation de handicap : 8 €
- Gratuité pour les enfants jusqu'à 4 ans
- Croisière promenade événementielle : (Halloween, etc...) : 15 € par pers.
- Croisière promenade à tarifs réduits manifestations locales (Fête de la Batellerie / Anniversaire du Musée / Journées du Patrimoine etc...) : 6 € par adulte et 4€ par enfant (5 à 12 ans) – gratuité (0-4 ans)

PRIVATISATION (familles, entreprises, associations, groupes – de 30 pers) :

| | |
|-------------------------------|----------------------|
| Forfait 1h à quai : 250 € - | En croisière : 300 € |
| Forfait 1h30 à quai : 350 € - | En croisière : 400 € |
| Forfait 3h à quai : 650 € - | En croisière : 700 € |

Heure supplémentaire (en journée) à quai : 185 € - En croisière : 225 €
Heure supplémentaire (en soirée dès 19h) à quai : 255 € - En croisière : 295 €

TARIFS PARTENAIRES :

En cas de sollicitation par des partenaires de la CC2V pour la mise à disposition du bateau, la possibilité d'une gratuité sera examinée par les élus lors d'une séance du Conseil Communautaire.

TARIFS GROUPES (à partir de 30 personnes)

Croisière Groupes 1h00 : 8.50€ par pers.
Croisière Groupes 1h30 : 9€ par pers.
Croisière Groupes 3h00 : 20€ par pers.
Gratuités groupes :
Scolaires : 1 accompagnateur gratuit pour 6 enfants et l'accompagnateur supplémentaire payant.

Groupes : 1 gratuité pour le chauffeur de car

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

FIXE les prix de vente de l'Escapade pour les croisières ainsi que les conditions de vente, à compter du 1^{er} janvier 2024, comme énoncé ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned over the printed name "P. CARVALHO".

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023

DATE DE CONVOCATION
9 Octobre 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
17 octobre 2023 (Voie
électronique)
Publication le 17 octobre 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 26

* VOTANTS : 29

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, SELLIER, BONNETON, POTET, DERE, JOLY représenté par Monsieur GIBAULT ;

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, PIHAN-GAUMET, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE.

ETAIENT REPRESENTES : Madame DACQUIN qui avait donné pouvoir à Monsieur SELLIER, Monsieur PIAR qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE.

ABSENTS : Messieurs DROUET, IBRAN, Madame MONFORT.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Mme DOS SANTOS, Adjoint Administratif.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BEURDELEY Daniel

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :
Demande de
subvention pour la
réalisation de parkings,
d'une aire de
retournement de car,
du parvis et la
construction d'un bloc
sanitaires à la Cité des
Bateliers

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20231016-
16oct2023_10-DE Reçu le 17/10/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées
Séance du Conseil Communautaire du 16 Octobre 2023

OBJET : *Demande de subvention pour la réalisation de parkings, d'une aire de retournement de car, du parvis et la construction d'un bloc sanitaire à la Cité des Bateliers*

2023-07-10

Vu la délibération du 12 décembre 2022 concernant la demande de subvention pour la réalisation de parkings et d'un bloc-sanitaires.

Vu la consultation des entreprises et le montant des différents lots.

Considérant qu'il convient aujourd'hui de mettre à jour le plan de financement.

Monsieur le Président

SOLLICITE l'aide de plusieurs financeurs pour la réalisation de ce projet au regard du plan de financement ci-dessous :

DEMANDE à être autoriser à signer les demandes de subventions auprès des partenaires du projet et les dossiers s'y rapportant.

| Dossier 2 : études (part 2)+CT+SPS+lots 1-2-4 / Dossier 3 : WC+tables | | 595 392,62 |
|---|---------|-------------------|
| AESN (travaux lot 1 VRD) | 6,69% | 22 260,00 € |
| AESN (études MOE part.2) | 50,00% | 13 296,70 € |
| CD60 (études MOE part.2) | 30,00 € | 7 978,02 € |
| CD60 (travaux lot 1 VRD) | 45,00% | 149 792,15 € |
| CD60 (lot 2 éclairage voiries) | 30,00% | 4 165,20 € |
| CD60 (lot 4 : îlot de fraîcheur) | 30,00% | 41 816,63 € |
| CD60 (construction bât. publics) | 30,00% | 24 796,50 € |
| Région Hdf AMI (lot 1 VRD) | 18,00% | 59 916,86 € |
| Région Hdf AMI (lot 4 esp. verts) | 40,00% | 55 755,51 € |
| CC2V (études,CT,SPS,lots 1-2-3-4) | 36,21% | 215 615,05 € |
| TOTAL HT | | 595 392,62 |

| | | |
|-------------------------------------|----------------|---------------------|
| Projet global | | 613 797,22 € |
| AESN | 6,69% | 41 078,08 € |
| CD60 | 38,73% | 237 750,80 € |
| CC2V | 30,00% | 184 125,39 € |
| Région Hdf | 18,85% | 115 672,37 € |
| DETR (Lot 3 WC + Tables PMR) | 5,73% | 35 170,58 € |
| TOTAL HT | 100,00% | 613 797,22 € |

Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de l'Oise, de la Région Hauts de France et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation de parkings et d'un bloc sanitaire à la Cité des Bateliers comme énoncé dans le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LACOMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023

DATE DE CONVOCATION
9 Octobre 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture le
17 octobre 2023 (Voie
électronique)
Publication le 17 octobre 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

- * EN EXERCICE : 32
- * PRESENTS : 26
- * VOTANTS : 29

Objet :
Parcours
d'interprétation de
l'abbaye de Chiry-
Ourscamp

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, SELLIER, BONNETON, POTET, DERE, JOLY représenté par Monsieur GIBAULT ;

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, PIHAN-GAUMET, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE.

ETAIENT REPRESENTES : Madame DACQUIN qui avait donné pouvoir à Monsieur SELLIER, Monsieur PIAR qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE.

ABSENTS : Messieurs DROUET, IBRAN, Madame MONFORT.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEOEUF, Rédacteur Principal ; Mme DOS SANTOS, Adjoint Administratif.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BEURDELEY Daniel

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20231016-16oct2023_11-DE Reçu le 17/10/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées
Séance du Conseil Communautaire du 16 octobre 2023

OBJET : Parcours d'interprétation de l'Abbaye de Chiry-Ourscamp

2023-07-11

Monsieur le Président expose que la Congrégation des Serviteurs de Jésus et de Marie, propriétaire de l'abbaye de Chiry-Ourscamp, ambitionne de faire venir plus de visiteurs sur son site.

Elle souhaite donc faire concevoir et réaliser un parcours d'interprétation touristique adapté à un public familial et jeune.

Ce projet fait suite à un diagnostic réalisé par Oise Tourisme sur la valorisation d'une dizaine de sites du département de l'Oise offrant un potentiel de développement touristique. L'abbaye d'Ourscamp ayant été identifiée, une présentation de ce diagnostic avait été faite début 2023.

A la demande de la congrégation occupant le site, Oise Tourisme a élaboré un cahier des charges pour la conception et la réalisation d'un parcours d'interprétation au sein l'abbaye. Un avant-projet a été présenté courant juin à différents partenaires (Région, Département, CC2V et commune) en vue de valider l'intérêt et la faisabilité mais aussi d'envisager un plan de financement.

L'objectif de la consultation est de faire appel à une agence spécialisée en mesure de :

- 1) Concevoir le parcours (du concept au programme)
- 2) Réaliser le parcours
- 3) Coordonner les différents prestataires chargés de concevoir les dispositifs
- 4) Concevoir un kit de communication pour lancer ce nouveau produit touristique

Le commanditaire et ses partenaires financiers envisagent une enveloppe financière estimative maximale de 80 000 € à 100 000€ HT pour l'intégralité des livrables, depuis la conception du projet jusqu'à la pose et le recettage des dispositifs, prestations de coordination comprises. 120 000 € TTC constitue donc la barre maximale toutes dépenses confondues. Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Confrérie : 20.8%
- Région : 20%
- Département : 29.6%
- CC2V : 25%
- Commune : 4.6%

La participation financière de ce projet pourrait entrer dans le cadre du projet de territoire Deux Vallées 2030 :

AMBITION 5 : « Mettre en valeur les espaces naturels et le patrimoine »

Objectif B : « Préserver le patrimoine naturel et historique »

Objectif D : « Accroître l'offre touristique »

Le Conseil Communautaire,
Vu les domaines d'intervention de Oise Tourisme,
Vu la compétence Tourisme de la CC2V,
Vu la délibération du 21 mars 2022 concernant la validation du projet territoire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

VALIDE une participation financière maximale de la CC2V de 30 000 € selon la répartition du pourcentage du financement énoncé ci-dessus.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023

DATE DE CONVOCATION
9 Octobre 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture
le 17 octobre 2023 (Voie
électronique)
Publication le 17 octobre 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 26

* VOTANTS : 29

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BONNARD, BEURDELEY, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, SELIER, BONNETON, POTET, DERE, JOLY représenté par Monsieur GIBAUT ;

MMES BACONNAIS, VANPEVENAGE, DRELA, VANDENBROM, PIHAN-GAUMET, BALITOUT, FRETE, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE.

ETAIENT REPRESENTES : Madame DACQUIN qui avait donné pouvoir à Monsieur SELIER, Monsieur PIAR qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE.

ABSENTS : Messieurs DROUET, IBRAN, Madame MONFORT.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEOEUF, Rédacteur Principal ; Mme DOS SANTOS, Adjoint Administratif.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BEURDELEY Daniel

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :
Bilan du SCOT

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20231016-16oct2023_12-DE Reçu le 17/10/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées

Séance du Conseil Communautaire du 16 Octobre 2023

OBJET : Bilan du SCOT

2023-10-12

Monsieur le Président expose que le SCOT des Deux Vallées a été approuvé le 18 décembre 2007. Un premier bilan a été réalisé et, par délibération en date du 12 décembre 2016, le maintien en vigueur du SCOT a été décidé.

Le Code de l'Urbanisme, dans son article L143-28, prévoit que 6 ans après la délibération ayant décidé le maintien en vigueur du SCOT, l'EPCI procède à une analyse des résultats de l'application de celui-ci.

Le bilan porte sur l'impact du SCOT sur l'environnement, les transports et déplacements, la maîtrise de la consommation de l'espace, la réduction du rythme de l'artificialisation des sols et les implantations commerciales.

La Communauté de Communes a sollicité l'agence d'urbanisme Oise-Vallées pour réaliser ce bilan. Il met en évidence que certains objectifs du SCOT n'ont pas été entièrement atteints. On peut noter les points suivants :

- Une population en baisse et vieillissante ;
- Un rythme de construction faible (91 logements par an en moyenne contre 180 prévus dans le SCOT) ;
- Un étalement urbain modéré avec une densité moyenne de 20 logements par hectare respectant ainsi le minimum préconisé par le SCOT ;
- Une consommation foncière maîtrisée (sans tenir compte de l'impact du Canal Seine Nord Europe) ;
- Une baisse du nombre d'emplois en partie expliquée par la fermeture de plusieurs sites industriels ces dernières années ;
- Peu de développement de l'offre de transports alternatifs à la voiture individuelle (modes doux, transports en commun) mais l'adoption d'un schéma mobilité et d'un schéma directeur vélo ;
- Mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Pour rappel la loi Climat et Résilience a fixé un double objectif pour limiter l'artificialisation des sols :

- Diviser par deux la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente ;
- Atteindre d'ici à 2050 le Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Ces objectifs de diminution de l'artificialisation des sols devront être intégrés dans les documents d'urbanisme (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires, SCOT, PLU).

La Loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols a allongé les délais pour la révision des documents d'urbanisme.

La révision des SRADDET doit être approuvée pour le 22 novembre 2024 au plus tard, les SCOT pour le 22 février 2027 et les PLU pour le 22 février 2028.

Il est proposé, au vu de ce bilan du SCOT, de sa caducité, et de la loi Climat et Résilience, d'engager la révision du SCOT courant 2024.

Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'engager la révision le SCOT courant 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.